



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 28 juin 2023 DELIBERATION

Rapporteuse : Brigitte ROSSI

Secrétaire de séance : Madame Chantal LECOMTE

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 28
Nombre de votant-e-s : 30

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean CONTOU-CARRÈRE, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE, Adjoints,
Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, M. Nicolas MALEIG, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, Mme Françoise STIOPHANE,
M. André LABARTHE, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESSÉNY, M. Jacques MAISONNEUVE, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, Conseillers Municipaux.

Etaient représenté-e-s :

- M. Saïd SOUITA donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ
- M. Iñaki ECHANIZ donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY

Etaient absentes :

- Mme Laurence DUPRIEZ
- Mme Patricia PROHASKA
- Mme Nathalie PASTOR

12 – MISE EN VENTE DU TERRAIN SIS PARCELLE C 329 p, QUARTIER DE SOEIX

La parcelle C 329 p est une propriété de la Commune située Rue du Tumulus à Soeix. Cette parcelle d'une superficie de 1 340 m² se situe au cœur d'un lotissement. Classé en UC, ce terrain est constructible.

Par délibération en date du 30 juin 2017, le Conseil municipal avait décidé de vendre ce terrain à l'Association « Gîtes-Séniors ». Le compromis de vente a été signé avec une date définitive de signature prévue le 03 avril 2018 au plus tard. Celui-ci est désormais caduc. Votre Assemblée est donc libre de remettre ce terrain à la vente.

Par avis en date du 2 juin 2023, le Pôle d'évaluation domaniale de la Direction Départementale des Finances Publiques a évalué le bien concerné au prix de 75 040 € soit 56 € HT/m².

Monsieur le Maire propose à votre assemblée de mettre en vente cette parcelle selon les conditions énoncées.

La procédure de mise en vente se déroulera comme suit :

- Rédaction d'un cahier des charges : il présentera les critères de sélection des candidats (projet, proposition de prix, investissements prévus, etc.),
- Publicité : Même s'il n'existe aucune obligation pour la Commune, une publicité relative à cette vente aura lieu sur le site de la Ville, ainsi que dans un journal d'annonces légales,
- Calendrier : 3 juillet 2023 : Lancement de la publicité de l'offre de vente ; 25 août 2023 : date limite de réception des offres.

La commission permanente d'analyse des offres immobilières se réunira à l'issue de la période précitée pour apprécier les offres reçues et proposer un choix à votre assemblée.

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (le Conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la Commune),


Vu l'avis du Pôle d'évaluation domaniale de la Direction Départementale des Finances Publiques en date du 2 juin 2023,

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **DÉCIDE** de mettre en vente la parcelle C 329 p selon la procédure présentée, au prix de 75 040 € HT,
- **DIT** que la publicité de mise en vente sera diffusée à l'échelon départemental,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ces décisions.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 28 juin 2023.
Suivent les signatures.-

AFFICHÉ LE 30.06.2023

Le Maire,



Bernard UTHURRY